Informations de base

2021/2578(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur la situation des droits de l'homme au Royaume de Bahreïn, en particulier le cas des détenus condamnés à mort et des défenseurs des droits de l'homme **Subject** 6.10.08 Libertés fondamentales, droits de l'homme, démocratie, état de droit en général 6.10.09 Situation des droits de l'homme dans le monde **Zone géographique** Bahreïn	

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/03/2021	Décision du Parlement	T9-0086/2021	Résumé
11/03/2021	Débat en plénière		
11/03/2021	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques

Référence de la procédure	2021/2578(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Débat ou résolution d'urgence
Base juridique	Règlement du Parlement EP 150
État de la procédure	Procédure terminée

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Proposition de résolution		B9-0190/2021	10/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0191/2021	10/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0192/2021	10/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0193/2021	10/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0194/2021	10/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0195/2021	10/03/2021	
Proposition de résolution		B9-0197/2021	10/03/2021	

Texte adopté du Parlement, lecture unique		T9-0086/2021	11/03/2021	Résumé

Résolution sur la situation des droits de l’homme au Royaume de Bahreïn, en particulier le cas des détenus condamnés à mort et des défenseurs des droits de l’homme

2021/2578(RSP) - 11/03/2021 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 633 voix pour, 11 contre et 45 abstentions, une résolution sur la situation des droits de l'homme dans le Royaume de Bahreïn, en particulier les cas des condamnés à mort et des défenseurs des droits de l'homme.

Le texte adopté en plénière avait été déposé en tant que résolution commune par les groupes PPE, S&D, Renew, Verts/ALE, ECR et The Left.

Le Parlement s’est dit préoccupé par le fait que dix ans après le soulèvement du « printemps arabe » au Bahreïn, la situation des droits de l'homme dans le pays continue de se détériorer, avec l'application de la peine de mort, les arrestations arbitraires, les poursuites et le harcèlement des défenseurs des droits de l'homme, et le déni des droits civils et politiques et des libertés d'association, de réunion et d'expression en ligne et hors ligne.

La résolution s’est fermement opposée à la condamnation à mort de Mohammed Ramadan et de Hussein Ali Moosa, et a demandé aux autorités bahreïniennes, et en particulier à Sa Majesté le Cheikh Hamad ben Issa Al Khalifa, de suspendre immédiatement leur exécution. Leurs peines devraient être commuées et un nouveau procès devrait être organisé dans le plein respect des normes internationales d'équité.

Le Parlement a déploré la levée du moratoire de fait sur l'application de la peine de mort. Il a appelé les autorités à :

- instaurer un moratoire immédiat sur l'application de la peine de mort en tant qu'étape vers son abolition;

- libérer, immédiatement et sans condition, tous les défenseurs des droits de l'homme et les prisonniers d'opinion, qui ont été détenus et condamnés pour avoir simplement exercé leur droit à la liberté d'expression, et à abandonner toutes les charges retenues contre eux;

- garantir un environnement sûr pour les organisations de la société civile et les médias indépendants;

- mettre fin au harcèlement des défenseurs des droits de l'homme et à lever immédiatement l'interdiction de voyager qui les frappe.

La résolution a invité les autorités bahreïniennes à modifier la loi sur la citoyenneté et à rendre aux personnes qui en ont été injustement privées leur nationalité bahreïnienne. Il a également demandé une modification de la législation pour éliminer la discrimination à l’égard des femmes en ce qui concerne le mariage, ainsi que de la législation du travail afin de garantir que les travailleurs domestiques puissent bénéficier des mêmes droits que les autres travailleurs, y compris des jours de repos hebdomadaire et un salaire minimum.

Enfin, le Parlement a condamné le recours continu à la torture, y compris le refus de soins médicaux, et à d'autres peines ou traitements cruels et dégradants à l'encontre des détenus, y compris des manifestants pacifiques et des civils.